

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 276-250-1917 Nomination de Mr. E. Darrigrand aux fonctions de Président par intérim du Tribunal de première Instance de Djibouti.

n° 276-250-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 août 1917

Numéro JO  
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro  
31 août 1917

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 184, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

**Vu** les décrets des 4 Février 19094 et 25 Juillet 1914 portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis et Dépendances.

**Vu** le décret du 2 Mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial.

**Vu** l'arrêté du 29 Juin 1917 nommant Mr. Joseph Séré, Président par interim du Tribunal de première Instance de Djibouti.

**Vu** la décision en date du 10 Août 1917 accordant à Mr. Séré un congé de convalescence à passer en France .

**Vu** les nécessités du service. Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, et sous réserve de l'approbation de Mr. de Ministre des Colonies.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Mr. Emmanuel Darrigrand, Contrôleur-adjoint des Douanes, est nommé Président par interim du Tribunal de première Instance de Djibouti en remplacement de Mr. Séré,.

#### Art. 2

Avant d'entrer en fonctions, Mr. Darrigrand prêtera le serment prescrit par la loi.

#### Art. 5

Mr. Darrigrand recevra en cette qualité un supplément de fonctions égal au quart du traitement de l'emploi exercé par interim, et l'indemnité pour frais de bureau prévue au budget.

#### Art. 4

L'arrêté du 29 Juin 1917 susvisé est rapporté.

---

**Art. 5**

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

---

---

**FILLON.**